

# Quel.le.s élu.e.s pour quels territoires en 2050?



# Notre promesse



En février 2023, l'AMF recensait 275 démissions de maires depuis le début du mandat. «Le grand blues des maires ruraux», titrait ainsi récemment le quotidien « Le Figaro ». Alors, est ce que cela a encore un sens d'être élu? Face à l'ampleur de la charge, l'AILB s'attaque à la question: **quel rôle et quelle place pour les élus des territoires ruraux demain?**

1. « Tendre le miroir »: quelles conclusions tirer du « mal-être » des élus? Alors que de nombreuses études et sondages témoignent de la désaffection des élus, il s'agira de faire le point, sans fard ni tabou.

2. « Prendre de la hauteur » pour analyser les conséquences: qu'est ce que ce débat vient dire de la structuration de nos territoires, et de leur avenir.

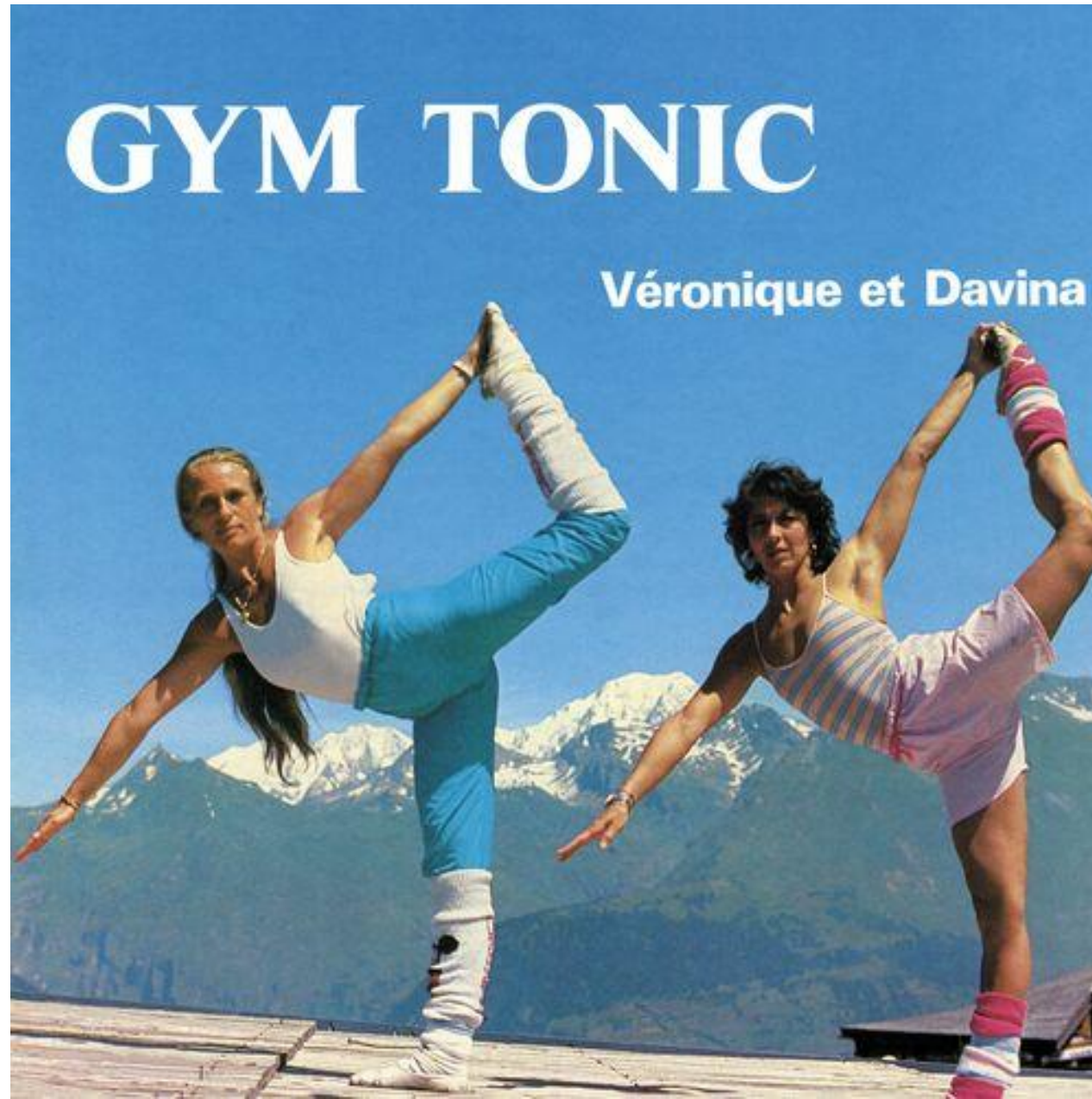
3. « Projeter demain »: comment créer les conditions d'un regain démocratique local, et quelles propositions mettre que la table pour un modèle plus équilibré demain?





***Gwenaël Leblong-Masclét** est administrateur territorial, enseignant-chercheur associé à Sciences Po Rennes, expert associé à la chaire Territoires et mutations de l'action publique. Ses travaux portent notamment sur le pilotage de l'action publique, la créativité, le management territorial. Il est également formateur d'élus locaux.*

# Petit quizz d'échauffement...



# Question 1:

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> décembre au matin, à Guer, dans l'ambiance survoltée de cette assemblée générale annuelle....



**... vous sentez-vous heureux?**

## Question 2:

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> décembre au matin, à Guer, dans l'ambiance survoltée de cette assemblée générale annuelle....



**... est-ce que vous voulez  
continuer à être élu?**

## Question 3:

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> décembre au matin, à Guer, dans l'ambiance survoltée de cette assemblée générale annuelle....



**... est-ce que votre rôle  
d'élu vous apporte  
de la satisfaction?**



# Et pourtant...

MARTIAL FOUCAULT Maires au bord de la crise de nerfs

MARTIAL FOUCAULT

l'aube

**MARTIAL  
FOUCAULT**

## Maires au bord de la crise de nerfs

La démocratie locale  
peut-elle survivre ?

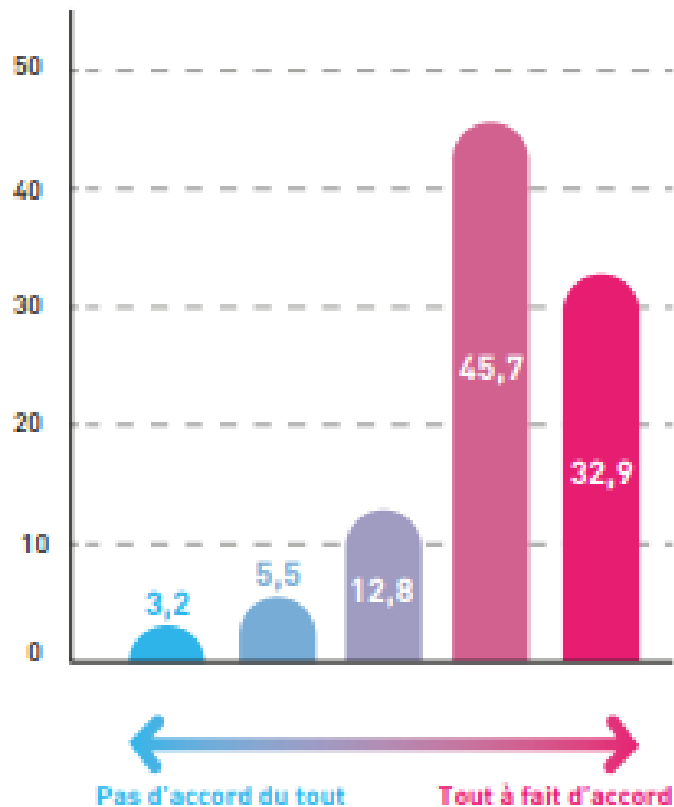
l'aube

Martial Foucault écrit : « La situation des maires ressemble aux compressions de César : ils se sentent pris en tenaille entre un État central omniprésent, de nouvelles intercommunalités de plus en plus omnipotentes et des citoyens de plus en plus exigeants. » Les causes du malaise des maires, la crise de nos territoires, le sentiment d'abandon de la France rurale – voire provinciale –, ont donc des racines profondes et multiples. Tel est l'objet de ce livre. Un portrait des hommes (et de quelques femmes) qui tiennent encore notre territoire, une interrogation sur notre cadre démocratique de base, des questions sur le besoin de ré-enracinement d'une société bousculée par la révolution numérique et écologique. Ceux qui furent hier les premiers de cordée de leurs territoires en sont-ils devenus aujourd'hui les premiers de corvée, au risque d'une implosion de notre modèle démocratique ? Terrible question que nous pose l'auteur.



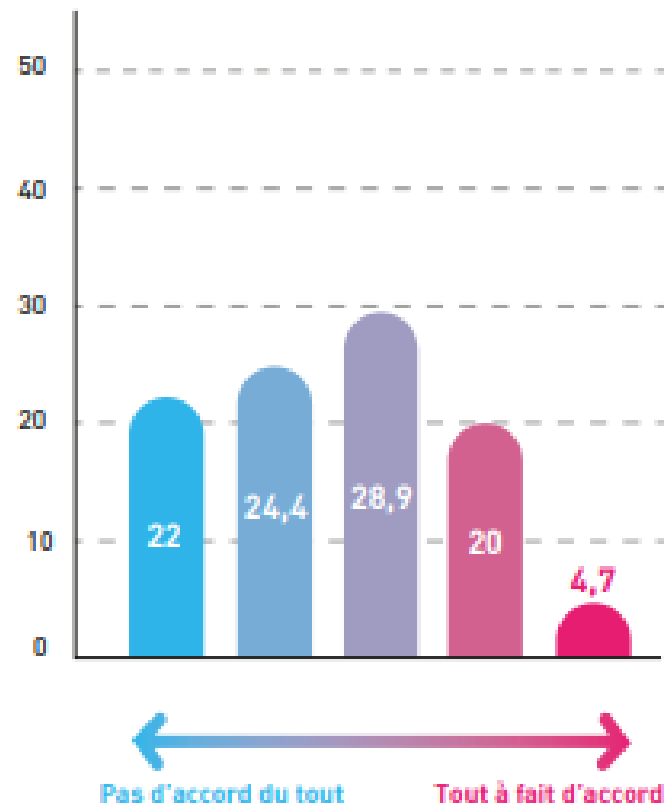
## L'INTERCOMMUNALITÉ A BEAUCOUP D'INFLUENCE SUR MA COMMUNE

% de répondants



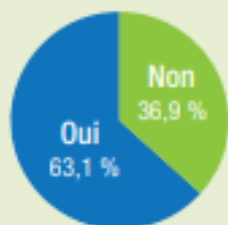
## MA COMMUNE A BEAUCOUP D'INFLUENCE SUR MON INTERCOMMUNALITÉ

% de répondants

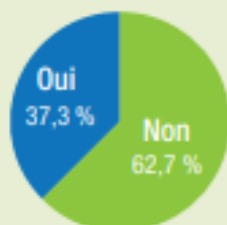


## Nature des incivilités et violences subies par les maires en 2022

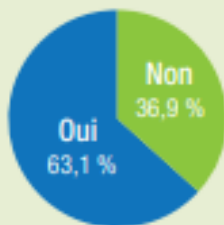
Incivilités  
(impolitesses, agressions)



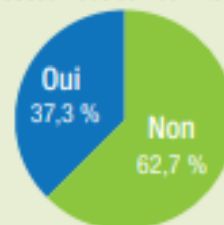
Injures ou insultes



Menaces verbales ou écrites



Attaques sur les  
réseaux sociaux ou Internet

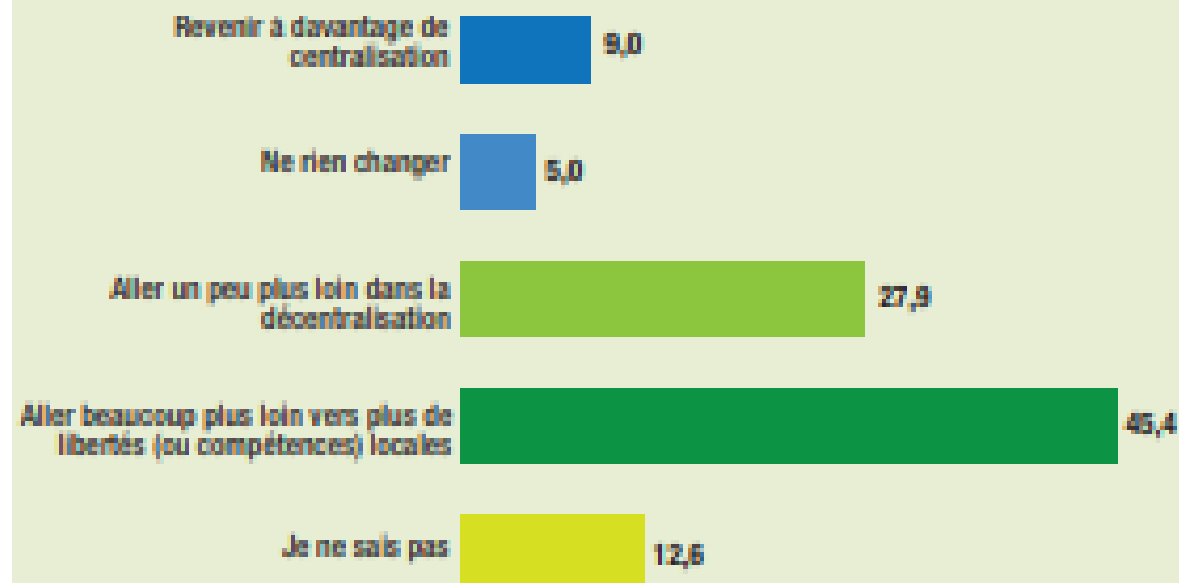


Quatrième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité  
AMF-CEVIPOF/SciencesPo

Novembre 2022

# Inquiétudes d'un monde qui vient

## Préférences en matière de décentralisation (en %)



# Quelques chiffres...

Avril 2023: **1293** démissions de maires en 3 ans (sur 36 000) -  
source ministère de l'intérieur

**2925** démissions sur le mandat précédent

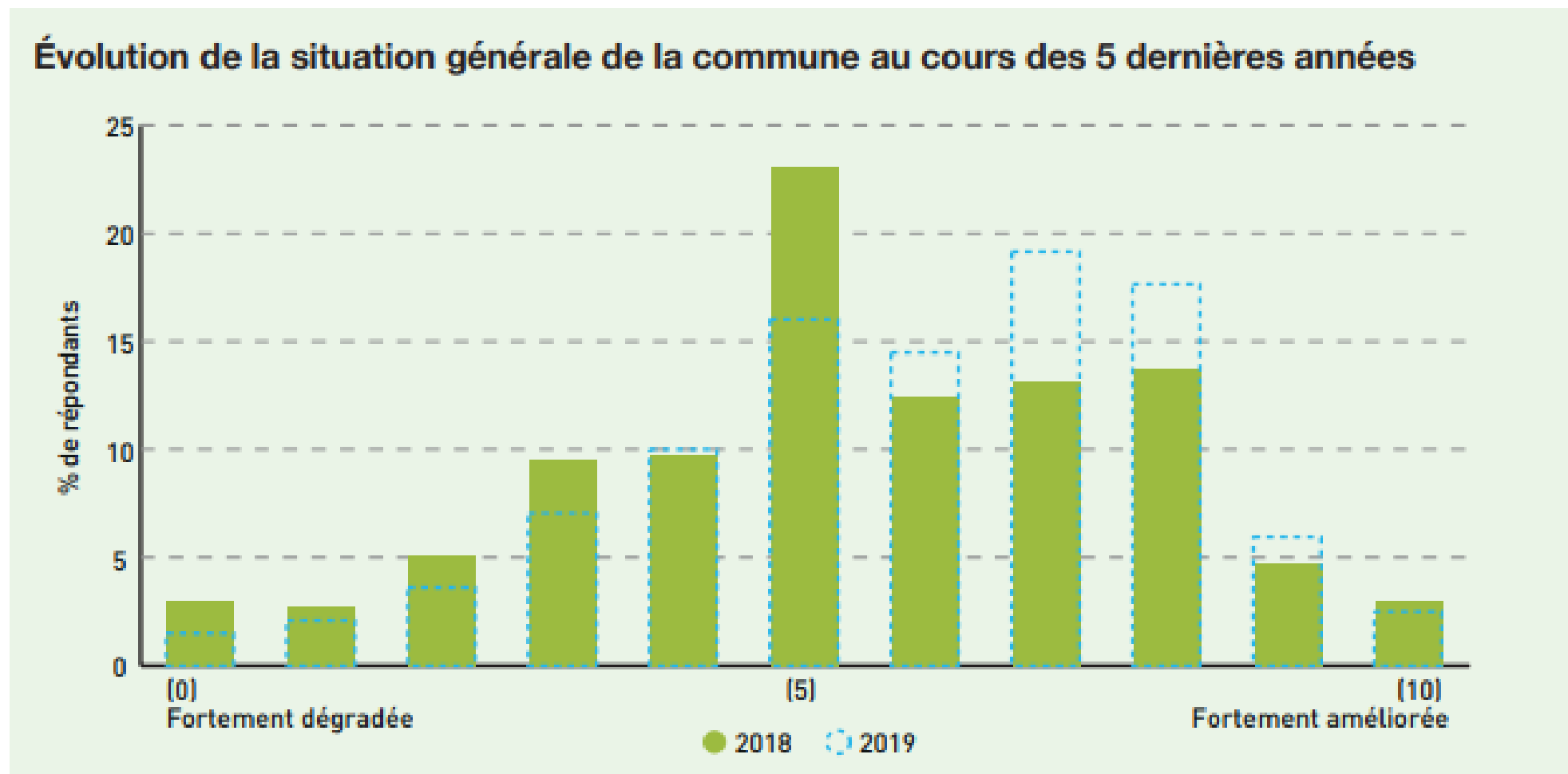
**13 000** élus municipaux selon l'AMF sur le début du mandat

**2265** plaintes et signalements pour violences en 2022

**72 %** des maires qui ne souhaitaient pas se représenter en 2020  
évoquent le fait que le mandat empiète sur la vie personnelle



# Un sentiment d'utilité relatif?

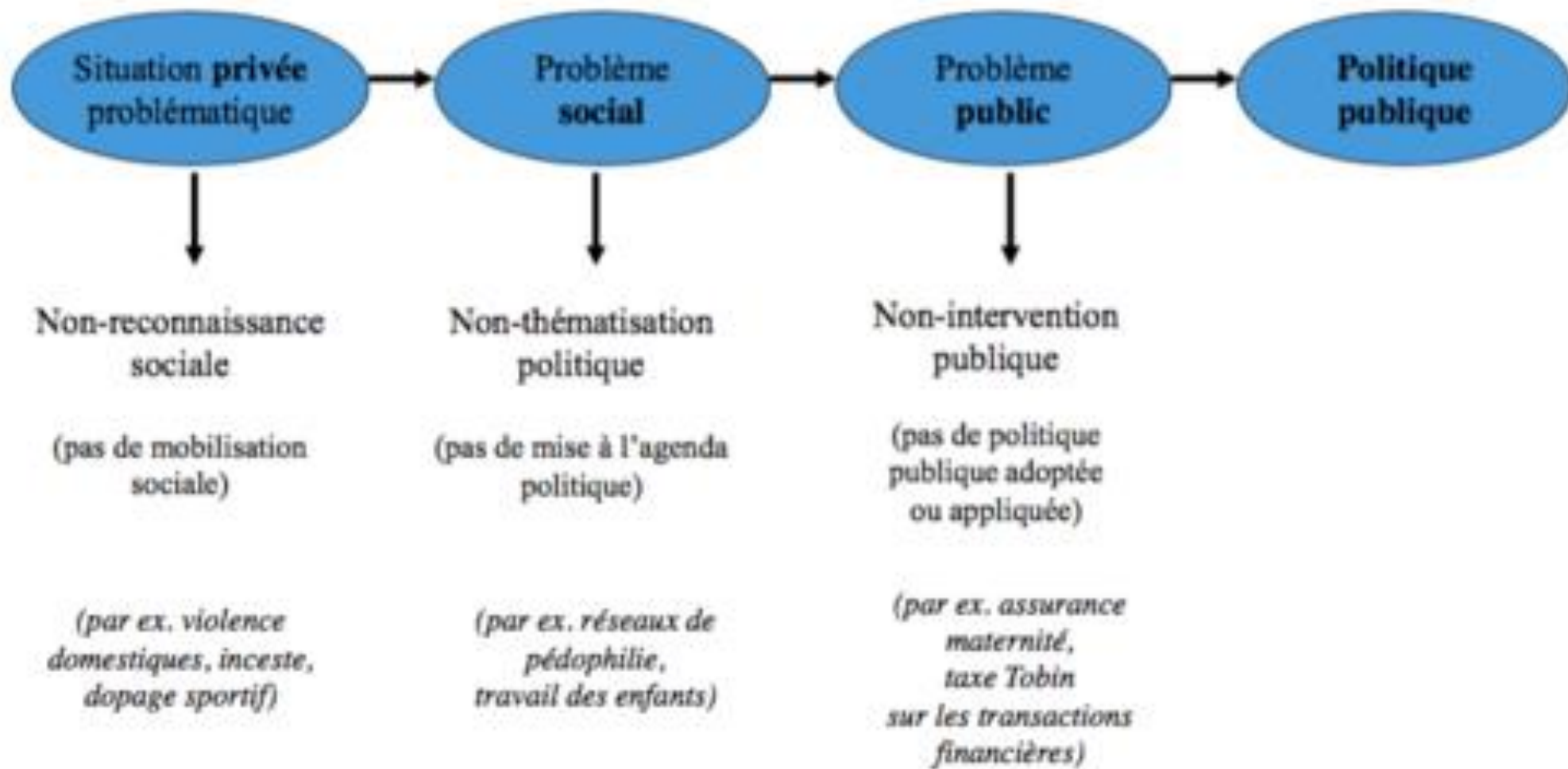


C'est grave docteur ?





# Comment se rendre audible?

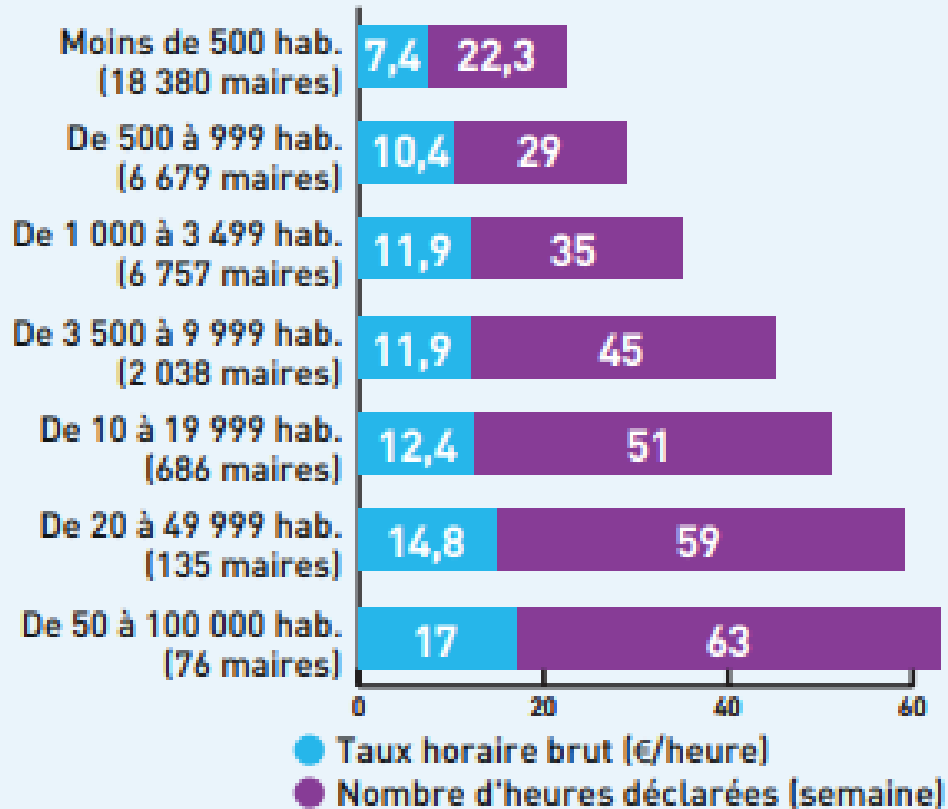




Listons les sujets...

- 
- A spiral-bound notebook with a white cover and a 'TO DO LIST' page is open on a teal background. A pencil lies to the right of the notebook. The text 'TO DO LIST' is printed at the top of the page, and a bullet point is visible on the page.
- **Les conditions matérielles...**

## Conditions de travail et d'indemnisation des maires



Mais dans un pays où la rémunération est taboue, qui voudra accepter de parler d'argent?

Loin de constituer une armée de « maires-smicards » (en raison du caractère indemnitaire et non salarial de ce revenu), le faible taux horaire brut témoigne du caractère quasi-bénévole de l'engagement des maires, au moins pour les communes de moins de 3 500 habitants, soit 91 % des maires de France.

RAPPORTS D'INFORMATION

# Indemnités des élus locaux : reconnaître l'engagement à sa juste valeur

Rapport d'information n° 121 (2023-2024), déposé le 16 novembre 2023

## Le résumé

Dévouement ne rime pas avec sacrifice !

Si, en France, le mandat local s'est construit autour du principe de gratuité, il est essentiel de reconnaître l'engagement des élus à leur juste valeur. Ceux-ci sont exposés au risque pénal dans une société de plus en plus judiciarisée, et de nombreux facteurs les conduisent à consacrer de plus en plus de temps à leur mandat : complexité des normes, montée de l'intercommunalité, difficultés de recrutement des secrétaires de mairies...

Dans un contexte de crise des vocations, la question de la juste indemnisation des élus est au coeur d'enjeux démocratiques majeurs : égalité d'accès aux fonctions électives et diversification des profils.

Dans la continuité des rapports relatifs à la facilitation d'exercice des mandats locaux qu'elle avait présentés en 2018, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat engage une large réflexion pour une meilleure reconnaissance de l'engagement local. Ce rapport flash, qui sera complété de deux autres sur le « statut » des élus locaux, formule huit fortes recommandations pour garantir une meilleure protection matérielle des élus et « pour remédier à la dégradation des conditions matérielles d'exercice des mandats locaux ».

Article 92 de la loi « engagement et proximité » de 2019 : revalorisation significative de 20 à 50% des indemnités des maires et des adjoints des communes de moins de 3 500 habitants.

### Les informations clés

#### NATURE

Rapport d'information

#### STRUCTURE EN CHARGE

Délégation aux collectivités territoriales

#### RAPPORTEURS



Françoise GATEL



François BONHOMME



Éric KERROUCHE

### 8 nouvelles recommandations:

- assumer la notion de rémunération;
- indexer à l'inflation
- augmenter le seuil d'éligibilité à la dotation particulière aux conditions d'exercices des mandats locaux (DPEL) de 1 000 à 3 500 habitants
- donner davantage de marges de manœuvre financières au conseil municipal dans l'attribution des indemnités aux élus
- améliorer la prise en charge par l'État des frais de transport exposés par les élus locaux lorsqu'ils représentent leur collectivité es qualités, notamment dans les intercommunalités.
- Prendre en compte la situation particulière des élus étudiants dont il faut encourager l'engagement dans le mandat local
- faciliter l'accès des personnes en situation de handicap

<https://www.senat.fr/rap/r23-121/r23-121-syn.pdf>






*« Tant que subsistera cette contradiction entre une vision idéalisée, voire mythifiée, de l'élu amateur et bénévole et la réalité d'exercice des mandats locaux qui exige des compétences toujours plus pointues et un investissement en temps toujours plus important, le projet d'instaurer un véritable statut de l'élu sera condamné ».*

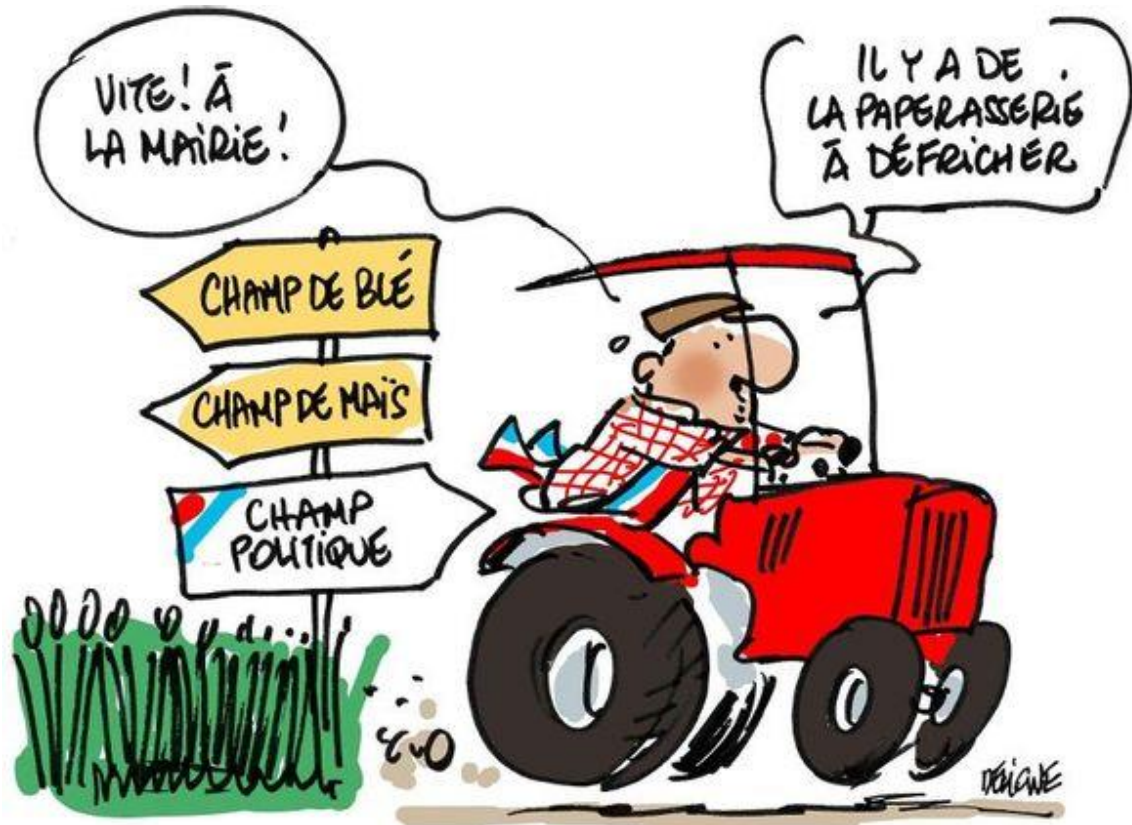
Eric Kerrouche

Listons les sujets...

- 
- A spiral-bound notebook is open to a page titled 'TO DO LIST'. The page has a small circular icon of a person's face in the top left corner. The text 'TO DO LIST' is printed in a bold, sans-serif font. Below the title, there are several lines of text, some of which are partially obscured by a large, bold, black text overlay. To the right of the notebook, a wooden pencil lies horizontally. The entire scene is set against a teal background with faint horizontal lines.
- **La charge affective, émotionnelle, le temps passé**

« Si je ne veux pas faillir à ma responsabilité d' élu, il faut parfois faillir à mon travail d'agriculteur, ce qui veut dire davantage de travail pour ma femme et mon fils. Sans ce partage, ce ne serait tout simplement pas possible. »

*Témoignage d' élu du Cantal dans La Montagne*



... mais dans un pays où la fonction électorale est considérée comme honorifique, qui voudra accepter de reconnaître la « charge mentale » de l' élu local?



Listons les sujets...



**La formation**

« 1 à 3% des  
élus seulement  
se forment  
chaque année »  
Pierre Camus



**Mais pourquoi  
donc un élu  
aurait-il besoin  
de se former?**

**... et puis de  
toute façon,  
désormais avec  
le DIF c'est  
simple!**

Listons les sujets...



**La sécurité...**



En 2022, 2.265 plaintes et signalements pour violence verbale ou physique envers des **élus** ont été recensés, en hausse de 32 % par rapport à 2021

## Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus



Publié 10/07/2023

Vendredi 7 juillet, le Gouvernement a présenté le plan national contre les violences aux élus, structuré autour de quatre grands axes.



## Renforcer la protection juridique et psychologique des élus



- Renforcer la protection fonctionnelle *via* l'**automatisation de l'attribution de la protection fonctionnelle en cas d'atteinte**. Dans le cas où l' élu agit en tant qu'agent de l'État, c'est l'État lui-même qui pourra accorder la protection fonctionnelle de l' élu.
- À propos de la prise en charge des frais de procédure et d'assurance : **réduire le reste à charge supporté par les élus à l'occasion d'une procédure judiciaire** en travaillant sur des forfaits spéciaux avec les assurances, et le seuil sera augmenté de 3 500 à 10 000 habitants pour la taille maximale des communes dont les frais d'assurance sont pris en charge par l'État.
- Enfin, pour qu'aucun élu ne se sente plus jamais seul face aux violences : **mettre en place un guichet d'appui psychologique**, en s'appuyant sur les associations d'aides aux victimes, afin que les élus victimes de violences et leur famille ne soient pas seuls.

## Renforcement des mesures judiciaires



- Création d'une circonstance aggravante pour les cas de harcèlement contre les élus locaux. Concrètement, cela permet au juge de prononcer des sanctions plus lourdes, par exemple dans le cas du cyberharcèlement.
- Imposer, en cas de classement sans suite d'une plainte, que les motifs soient communiqués systématiquement et rapidement à l' élu concerné.

## Renforcer la protection physique des élus



- Prendre en charge une partie des dépenses des collectivités qui souhaitent mettre en place des dispositifs de protection ponctuelle des locaux (vidéo-surveillance, alarme, société de protection privée, etc.) et également déployer des caméras de surveillance dans les gendarmeries et les commissariats pour qu'ils puissent rapidement les installer pour les enquêtes.
- Favoriser le **déploiement de boutons d'appel aux élus** pour renforcer leur sécurité.

## Renforcement des relations maires-parquets



- Donner la possibilité au procureur de la République de disposer d'un espace de communication dans le bulletin municipal pour lui permettre de mieux informer les élus.
- Mettre en place des formations croisées entre les maires et les magistrats pour que chacun prenne mieux conscience des enjeux de l'autre.

**Est-ce suffisant? Quelle opérationnalité?**

Listons les sujets...

A spiral-bound notebook is open to a page titled 'TO DO LIST'. The page has a small circular icon of a person's head in the top left corner. The text 'TO DO LIST' is printed in a bold, sans-serif font. Below the title, there are several lines of faint, illegible text. A wooden pencil lies vertically to the right of the notebook. The entire scene is set against a teal background with faint horizontal lines.

**L'outillage  
administratif  
et la relation  
maire/ DGS**

# Attention tabou?

... vers une « loi Patriat »?

## Proposition de loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

Institutions

Dernière modification : 15 novembre 2023 | 5 minutes

Face aux difficultés à recruter des secrétaires de mairie, la proposition de loi contient plusieurs mesures pour revaloriser ce métier. Les secrétaires de mairie, employés dans les petites communes (de moins de 3 500 habitants), jouent un rôle essentiel à la fois auprès des habitants et des maires, dont ils sont souvent l'unique collaborateur.

### Où en est-on ?

- Dépôt au parlement**  
1er mai 2023
- Examen et adoption**  
14 novembre 2023  
1ère lecture
- Promulgation**

- Depuis la mise en extinction du cadre d'emplois des secrétaires de mairie en 2001, les maires peuvent recruter des agents de catégorie A (attachés territoriaux), de catégorie B (rédacteurs territoriaux) ou de catégorie C (adjoints administratifs territoriaux) pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie. **Dans les faits, toutefois, les secrétaires de mairie appartiennent essentiellement à la catégorie C (60,4%), la moins payée.**
- **Le métier de secrétaire de mairie est aujourd'hui en manque de visibilité et de reconnaissance. Plus de 1 900 postes sont vacants et près d'un tiers des agents en poste partiront à la retraite d'ici 2030.**



- **L'essentiel de la proposition de loi:**
  - l'exercice des fonctions liées au secrétariat de mairie, les agents de catégorie B et A recevront le nom de "**secrétaire général de mairie**" (sauf si un agent de catégorie A occupe les fonctions de directeur général des services) ;
  - consacrer dans le code général des collectivités territoriales l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie. Il s'agit notamment de mettre fin aux situations dans lesquelles des agents font office de secrétaire de mairie sans avoir été nommés en tant que tel par les maires.
  - d'améliorer la formation des secrétaires de mairie, qui pourront recevoir, outre leur formation initiale définie par leur cadre d'emplois, "une formation adaptée aux besoins des collectivités concernées" dans l'année suivant leur prise de poste ;
  - les sénateurs ont demandé au gouvernement la remise dans les six mois d'un rapport portant sur la **requalification en catégories A et B des emplois de secrétaires de mairie**. À l'Assemblée nationale, le gouvernement a fait adopter un amendement pour en faire "un métier a minima de catégorie B", une mesure également proposée par des députés de la majorité comme de l'opposition.

Les députés et les sénateurs doivent désormais tenter de s'accorder en commission mixte paritaire sur une version finale du texte.

Listons les sujets...



**L'outillage  
politique et le  
rapport à  
l'équipe, au  
projet**



## Conseillers municipaux : « Les oubliés de la politique » ?

**T** Article réservé aux abonnés

Par Jacques Chanteau

Le 08 avril 2023 à 17h38

Dans une lettre ouverte initiée par une élue bretonne, une centaine de conseillers municipaux se plaignent d'être « les oubliés de la politique », ce qui expliquerait le nombre important de leurs démissions.



Selon Solène Pira-Le Monnier, « la majorité des démissionnaires ne démissionnent pas pour raisons personnelles mais bien parce qu'ils ont pris conscience de leur inutilité et surtout de l'impossibilité de dialoguer, de partager et d'échanger au sein du conseil municipal ». (Photo Le

© Le Télégramme / Christophe Bédouin

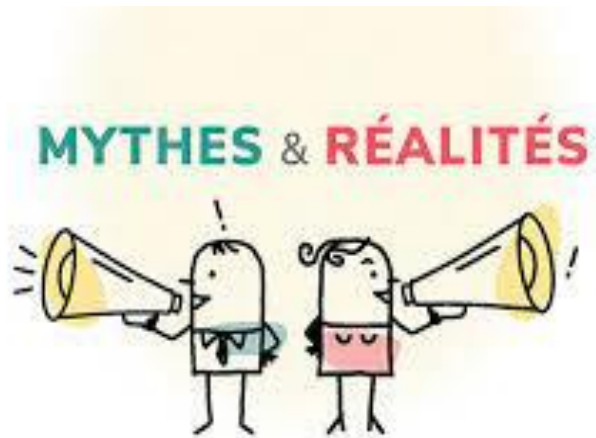
« Ni indemnité ni protection », sentiment « d'inutilité » et de « mal-être »... Estimant être « les oubliés de la politique », bon nombre de conseillers municipaux montent au créneau pour réclamer une meilleure reconnaissance de leur fonction d'élu. À travers [une lettre ouverte](#), qui sera prochainement adressée au président de la République et à la Première ministre, plus de 130 conseillers municipaux alertent « sur l'urgence de rétablir la démocratie locale ». Issus des différentes régions de France et de tous bords politiques, ils ont répondu à l'appel de [Solène Pira-Le Monnier, conseillère municipale à Berric \(56\)](#), à l'origine de cette lettre ouverte.

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScZCOyEvv50Cap3CA\\_RnIW0DHhdTctcz42HG26xdnLgw4vbDQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScZCOyEvv50Cap3CA_RnIW0DHhdTctcz42HG26xdnLgw4vbDQ/viewform)

Comment faire vivre l'équipe municipale pendant 6 ans?

Comment passer de l'émulation de la campagne à la réalité gestionnaire?

Comment concilier les rythmes, les envies, les exigences, et permettre à chacun de « trouver sa place »?



Listons les sujets...



**L'expertise et le rapport à l'Etat... un sentiment d'impuissance?**



L'Etat? Quel numéro de  
téléphone?

RAPPORTS D'INFORMATION

# À la recherche de l'État dans les territoires

Rapport d'information n° 909 (2021-2022), déposé le 29 septembre 2022

Autres formats ▾

← Page précédente

Page suivante →

Rapport d'information n° 909 (2021-2022) de Mme Agnès CANAYER et M. Éric KERROUCHE, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales, déposé le 29 septembre 2022

Disponible au format PDF (2,9 Moctets)

Synthèse du rapport (344 Koctets)

- RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
- AVANT-PROPOS
  - I. LES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES EN CHANTIER DEPUIS QUINZE ANS
    - A. LA RÉFORME CONTINUE DES SERVICES DE L'ÉTAT TERRITORIAL

## Les informations clés

### NATURE

Rapport d'information

### STRUCTURE EN CHARGE

Délégation aux collectivités territoriales

### RAPPORTEURS



Agnès CANAYER



Éric KERROUCHE

<https://www.senat.fr/rap/r21-909/r21-909-syn.pdf>



## 2. LES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

### A. ANCRER LE PRÉFET AU CŒUR DE L'ÉTAT TERRITORIAL

- Rendre effectif l'échelon départemental comme périmètre de mise en œuvre des politiques publiques ;
- Instaurer une durée minimum d'affectation des préfets d'au moins quatre ans, avec une feuille de route sur cette période ;
- Placer le préfet sous l'autorité directe du Premier ministre ;
- Assurer de manière effective l'autorité du Préfet sur l'ensemble des directions régionales et départementales ;
- En période de crise, placer l'ensemble des services de l'État sous l'autorité du préfet ;
- Nommer le préfet comme délégué territorial de toutes les agences de l'État et faire du sous-préfet leur représentant au plus près des territoires.

### B. INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES ÉLUS LOCAUX

- Rendre impérative une concertation nationale avec les associations d'élus en amont du lancement d'une politique ministérielle se chevauchant avec des compétences décentralisées ;
- Rendre effective l'obligation d'information des élus locaux en amont de toute évolution des services de l'État dans leur territoire ;
- Instaurer plus de transparence dans l'attribution des subventions de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR -, dotation de soutien à l'investissement local - DSIL -) pour les projets des collectivités territoriales et abaisser à 20 000 euros le montant des projets soumis à l'avis de la commission ;

- 
- Procéder à une évaluation régulière des préfets par les maires, les présidents d'intercommunalité et les présidents des conseils départementaux ;
  - Passer d'une logique de contrôle de légalité à celle de conseil aux collectivités territoriales ;
  - Expérimenter l'auto contrôle de légalité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les plus peuplés.

### C. GARANTIR LES MOYENS DE L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES

- Adapter la répartition des effectifs en fonction des réalités territoriales ;
- Sortir de la logique systématique des appels à projet ;
- Fixer des critères d'évaluation de l'offre d'ingénierie ;

- 
- Mettre les ressources du CEREMA en phase avec les objectifs qui lui sont assignés en matière d'appui aux collectivités territoriales ;
  - Augmenter les capacités de redéploiement des fonctionnaires de l'État par le préfet (au-delà de 3 %), sans doublonnage au sein de l'État.

#### **D. ASSURER UNE PRÉSENCE TERRITORIALE ADAPTÉE**

- Repenser les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour assurer un objectif d'équilibre territorial. Élargir le périmètre des acteurs concernés pour leur élaboration ;
- Transformer l'organisation du corps préfectoral sur certains postes en expérimentant :
  - a) le dédoublement des fonctions de préfet de région et de département ou, alternativement, expérimenter la transformation du secrétaire général de la préfecture de région en préfet du département chef-lieu avec ajout d'un sous-préfet chargé de l'arrondissement centre ;
  - b) le dédoublement des fonctions de secrétaire général de préfecture et de sous-préfet d'arrondissement ;
- Proscrire les fermetures simultanées de services déconcentrés sur le territoire d'une même commune, d'un même EPCI, voire d'un département (pour ceux de moins de 250 000 habitants) ;
- Évaluer et encadrer le développement des procédures dématérialisées. Maintenir un espace d'accompagnement à l'accès aux services dématérialisés de l'État dans les préfectures et les sous-préfectures ;
- Encourager l'attribution de fonctions thématiques au sous-préfet d'arrondissement et renforcer son rôle de conseil ;
- En maintenant les sous-préfectures, faire évoluer la carte des arrondissements pour tenir compte des transformations récentes de périmètres (notamment des intercommunalités) ;
- Assurer des moyens suffisants de fonctionnement pour chaque sous-préfecture.

Listons les sujets...



TO DO LIST

**Déontologie  
et émergence  
du juge pénal  
dans les  
affaires  
publiques  
locales**





Petit quizz...

- Un de vos conseillers municipaux...  
fêtes. Pendant le...  
ité.

**Prise illégale d'intérêt: 5 ans de prison et 500 000 euros d'amende**

...  
... vote, et reste silencieux

... a déposé un permis de construire, vous assistez à la  
mission urbanisme où le sujet est évoqué, parmi d'autres. Bien  
u, vous ne signerez pas le permis vous-même. C'est grave?





Quel.le.s élu.e.s pour quels territoires  
en 2050?  
Projetons-nous dans le futur





# Scénario 1: La « République Administrée des Territoires »



- Face à l'absence de candidats aux élections locales en 2032 (pour mémoire, sur les 36 000 communes, seules 15% de celles de moins de 5000 habitants avaient trouvé des volontaires, et seules 50% de celles entre 5000 et 50 000 habitants), le Gouvernement a décidé, en 2038, de lancer un appel à volontaires pour exercer les fonctions de Maire. La question de la suppression des communes a été posée, mais l'AMF s'était alors mobilisée pour le maintien de la cellule communale.
- Dans 70% des cas, les anciens maires élus en 2032 ont accepté de continuer à exercer les fonctions, sur désignation du Préfet. Dans la plupart des autres cas, les DGS se sont vus confier cette responsabilité. Ils ont obtenu un statut de « micro-préfets », et organisent la vie communale en fonction de directives préfectorales.
- Un « direction de coordination » a été créée dans chaque préfecture, par transformation des contrôles de légalité.

# Scénario 2: La « République décentralisé des professionnels de la politique »

Dans une approche de marché, et face à la perte d'attractivité de la fonction de Maire et de conseiller municipal, l'Etat a décidé de donner un véritable statut professionnel aux élus.

Dotés, dans les communes de moins de 5000 habitants d'une rémunération de 3800€ nets mensuels, les Maires se sont rapidement professionnalisés. Face à la contrainte financière, le nombre de conseillers a été drastiquement limité.

Un marché de la formation s'est développé, pour permettre de former les candidats en amont des élections, ceux-ci ayant de plus en plus recours à l'emprunt étudiant pour réaliser les deux ans d'études, devenues presque obligatoires. Après le scandale des « élus escrocs révélé par MédiaCart en 2044, une certification est en cours d'élaboration au Ministère de l'Intérieur. Le Premier Ministre a récemment déclaré: « quand même, être maire c'est un métier! »



# Scénario 3: La « République décentralisé du donut inversé »

A la suite de la mission ministérielle de 2029 sur la nouvelle organisation des territoires durables, le Parlement a adopté une loi visant à rapprocher chaque territoire rural de la ville environnante la plus proche, dans une optique de « ville unifiée » permettant la gestion des aménités rurales.

Un statut d'exception constitutionnel concerne les départements de la « diagonale du vide », qui ont maintenu leur existence par absorption des compétences communales, à défaut de pôle urbain de taille suffisante pour assurer la politique de « ville unifiée ».

Néanmoins, dans tous les territoires, l'éloignement des centres de décision s'est traduit par la mise en œuvre d'autogestions villageoises. L

'association nationale des hameaux et villages autogérés (ANHVF) milite aujourd'hui pour une reconnaissance du statut des bénévoles « Chefs de village », et « espère revenir à la situation qui prévalait en 2023 ». Elle prône une nouvelle forme de scoutisme municipal.



# Votons!



- Si vous êtes favorable au scénario 1, tapez 1
- Si vous êtes favorable au scénario 2, tapez 2
- Si vous êtes favorable au scénario 3, tapez 3
- Si vous voulez éliminer l'intervenant, tapez \*



Comment agir?





# 1. Les solutions institutionnelles

- La commune nouvelle
- L'intercommunalité

=> ensemble, on va plus loin?



<https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/85605eb39b319ac047756332f91d2d8a.pdf>



## La gouvernance, clé de la *réussite* de la commune nouvelle ?

La notion de gouvernance renvoie à la mise en place d'un mode de pilotage et de régulation, fondé sur des relations définies entre différents acteurs et parties prenantes. Elle pose la question :

- de l'organisation des élus de la commune nouvelle (nombre d'adjoints, commissions, nombre de réunions),
- de l'articulation entre commune nouvelle/communes déléguées et avec l'EPCI à fiscalité propre,
- de l'articulation avec les services.

Outre la définition d'un projet partagé affirmant des orientations claires, le devenir des communes nouvelles dépend aussi et avant tout de la capacité à se repositionner et à réorganiser. Le rôle de l'élu doit être réinterrogé (passer du « faire » au « faire faire »), ainsi que les modalités de relation entre élus et fonctionnaires.

« Comme le soulignent certains élus : nous nous devons d'être présents, impliqués et compétents pour maîtriser le risque de montée en puissance d'une technocratie locale. »



## 2. L'alliance des territoires?

- Les contrats de réciprocité, un échec?
- ... mais une réussite du modèle breton de coopération?



### Bilan global - Pistes de réflexion

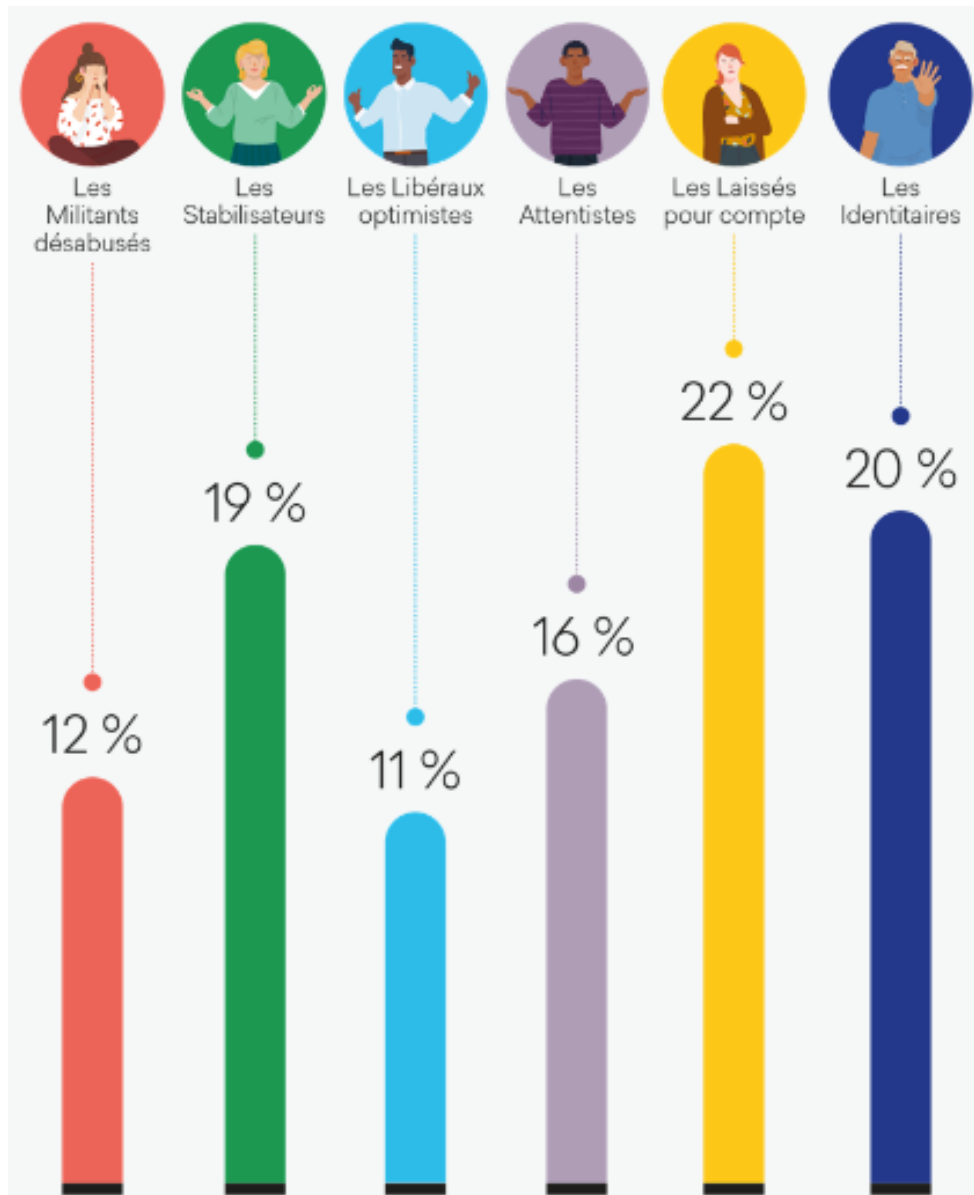
En définitive, **les signataires trouvent un intérêt réel à la mise en place de ces contrats.** Les Territoires gagnent beaucoup en reconnaissance de la part de Métropoles qui méconnaissaient jusqu'alors leurs atouts. Une généralisation de ces contractualisations informelles pourrait être une piste souhaitable.

Préconisations et pistes de réflexion :

- **Généraliser** la démarche à l'ensemble des métropoles sous forme incitative
- **Mettre à disposition** un financement spécifique à ces contrats, ou établir une bonification des dotations pour les encourager
- **Mobiliser** une partie du FNADT pour financer l'animation de ces contrats
- **Veiller** à maintenir la grande flexibilité et adaptabilité du dispositif
- **Assurer** la régularité et la fréquence des échanges politiques et techniques

Plus globalement, travailler une méthode de fabrique du consensus?

# 3. Construire du consensus?



## Les Militants désabusés (12%)

Les Militants désabusés se préoccupent d'abord des inégalités sociales et du changement climatique. Égalité et justice sont leurs **valeurs** cardinales. Ils sont plutôt ouverts au monde, plus diplômés et plus laïcs que la moyenne. Ils sont plutôt pessimistes.

## Les Stabilisateurs (19%)

Les Stabilisateurs sont très engagés au quotidien. Ils valorisent le compromis, ils ont un peu plus confiance que les autres dans les institutions, notamment au niveau local. Ils sont un peu plus âgés et un peu plus aisés que la moyenne. On les trouve davantage dans les villes moyennes.

## Les Libéraux optimistes (11%)

Les Libéraux optimistes perçoivent l'avenir avec confiance. Ils ont des appartenances fortes, sont ouverts au monde et valorisent l'indépendance. Pragmatiques, ils ont tendance à éviter le conflit. Ils sont plus jeunes et plus urbains que la moyenne.

## Les Attentistes (16%)

Les Attentistes sont détachés et désengagés. Ils sont incertains dans leurs convictions, plus individualistes et ont moins le sentiment que d'autres qu'ils contrôlent ce qui leur arrive dans l'existence. On les trouve surtout dans les grandes villes, et c'est la plus jeune de nos familles.

## Les Laissés-pour-compte (22%)

Les Laissés pour compte éprouvent une colère et une défiance très forte envers les institutions. Ils se sentent abandonnés et peu reconnus par les autres. Ils aspirent à un ordre juste. Ce groupe compte plus de femmes que d'hommes.

## Les Identitaires (20%)

Les identitaires sont engagés en politique. Ils sont profondément attachés à l'identité nationale, aspirent à une société dont la culture et les codes sont homogènes et croient en l'effort et en l'ordre. Ils s'inquiètent du déclin de la France. Plus âgés que la moyenne des Français, ils sont aussi très pessimistes.



# Les Trois France



## Il y a d'abord un désir de dialogue :

Pour un Français sur deux, la France idéale est un pays où l'on s'écoute et où l'on se respecte les uns les autres. Elle témoigne en creux de la difficulté à se parler alors que 89% jugent que le débat public devient de plus en plus agressif.

*Il y a ensuite un attachement profond à l'État et à ses missions de service public :* L'attachement à l'État social reste profondément ancré chez les Français. Il reste, pour beaucoup, la colonne vertébrale du pays.

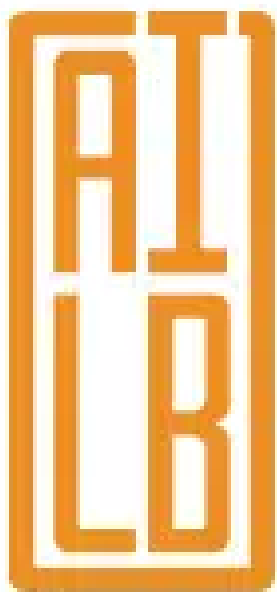
Il y a enfin la conviction, partagée par 68% des Français, que *la protection de l'environnement est un enjeu qui peut nous rassembler par-delà nos divisions :* la transition écologique n'est plus quelque chose de lointain pour les Français. Si chacun se sent impliqué et à sa place dans cette voie, elle peut nous rassembler comme communauté de destin.

Mais cela suppose d'agir vite. *La priorité doit être de réengager la France des Oubliés,* et notamment de lui laisser la parole, pour éviter qu'elle soit ou trop indifférente ou trop vulnérable pour réagir aux sirènes identitaires. Aux yeux de Destin Commun, c'est le chantier qu'il est urgent d'ouvrir.

*Il aura nécessairement des conséquences sur les politiques publiques,* de la politique de mixité sociale dans les écoles à la politique d'aménagement du territoire. Il s'agit, par exemple, d'investir des lieux ou d'en créer de nouveaux pour faciliter la rencontre et le dialogue entre les différentes familles.

*Il en aura également pour les corps intermédiaires et les acteurs de la société civile :* leur rôle d'acteur du compromis est essentiel, mais pour qu'ils soient en mesure de le faire, ils doivent mieux tenir compte de cette France qui s'éloigne ou se sent abandonnée. Prendre en compte les convictions profondes des Français et en particulier celles de ces deux familles, ne pas les ignorer, connaître et reconnaître leur existence peut aider à engager le dialogue avec elles.

## 4. Porter des modèles innovants pour le secteur public local



## L'action publique locale: 5 paradigmes qui changent

### 1. La fin de l'Administration?

D'une action prescriptive à une action qui accompagne (cf. Etat social actif, empowerment)

### 2. La fin de la centralisation décisionnelle

– Vers une actions publique d'écosystème

### 3. L'ère de la participation et de la concertation

Une mise en cause des principes représentatifs?

### 4. L'ère de l'acceptabilité sociale

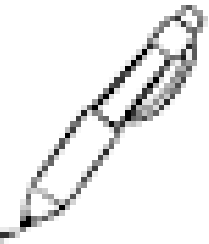
L'amont de la décision compte autant que l'aval

### 5. L'injonction d'innovation

Injonction paradoxale ou nouveau paradigme managérial?



# Quelques réflexions personnelles en guise de

*Conclusion* 

1. Le territoire est un écosystème: pour celles et ceux qui l'ont compris, la résilience sera plus facile, et la capacité de mobilisation collective décuplée.
2. Il y a deux manières de voir les choses: soit tenter vainement de compter sur ses faiblesses, soit s'appuyer sur ses forces (F. Jullien).
3. « à la fin, le pessimiste aura peut-être raison, mais l'optimiste aura mieux vécu ».

**... et vous, c'est quoi vos forces?**

# Merci !



Pour me joindre...

[Gwenael.leblong-masclet@sciencespo-rennes.fr](mailto:Gwenael.leblong-masclet@sciencespo-rennes.fr)

[Gwenael.leblong@gmail.com](mailto:Gwenael.leblong@gmail.com)

06 99 74 05 82